

23 avril 2021 11:49

Parc éolien de LA JARRIE-AUDOUIN

RAPPEL LE 15 mars 2021, le 8 avril 2021, 15 avril 2021, 20 avril 2021

FAVORABLE :1	DEFAVORABLE : 20	AUTRE :3
DELIBERATION	AVIS	Délibérations
LA JARRIE-AUDOUIN	FAVORABLE POUR 6 MACHINES 12/04/21	Pour : 7 contre : 3 abstentions : 0 unanimité : /
ANIEZANT-LA-CHAPELLE	DÉFAVORABLE 02/03/21	Pour : 2 contre : 8 abstentions : / unanimité : /
BLANZAY-SUR-BOUTONNE	DÉFAVORABLE 17/03/21	Pour : 1 contre : 6 abstentions : / unanimité : /
COIVERT	FAVORABLE 19/03/21	Pour : 6 contre : abstentions : 3 unanimité :
COURCELLES	DÉFAVORABLE 31/03/21	Pour : 0 contre : 11 abstentions : 0 unanimité : 11
DAMPIERRE-SUR-BOUTONNE	DÉFAVORABLE 02/03/21	Pour : // contre : 10 abstentions : / unanimité : 10
ESSOUVERT	DEFAVORABLE 30/03/21	Pour : / contre : 17 abstentions : / unanimité : 17
LA-CROIX-COMTESSE	DEFAVORABLE 22/03/21	Pour : / contre : 11 abstentions : / unanimité : 11
LES-EGLISES-D'ARGENTEUIL	DÉFAVORABLE 23/03/21	Pour : / contre : 6 abstentions : 3 unanimité : /
LOULAY	DEFAVORABLE 25/03/21	Pour : 2 contre : 11 blanc : 2 abstentions : / unanimité : /
LOZAY	DEFAVORABLE 05/03/21	Pour : / contre : 10 abstentions : / unanimité : 10 absence : 1

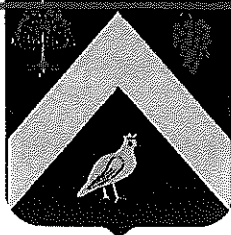
23 avril 2021 11:49

MIGRE	DEFAVORABLE 02/04/21	Pour : / contre : 8 abstentions : 2 unanimité : /
NUAILLÉ-SUR-BOUTONNE	DÉFAVORABLE 12/04/21	Pour : contre : abstentions : unanimité :
PAILLÉ	DÉFAVORABLE 17/02/21	Pour : / contre : 9 abstentions : / unanimité : 9
SAINT-GEORGES-DE-LONGUEPIERRE	DEFAVORABLE 22/02/21	Pour : / contre : 6 abstentions : 2 unanimité : /
SAINT-MARTIAL	DEFAVORABLE 09/04/21	Pour : / contre : 8 abstentions : / unanimité : 8
SAINT-PARDOULT	DÉFAVORABLE 31/03/21	Pour : 1 contre : 6 abstentions : 4 unanimité :
SAINT-PIERRE-DE-LISLE	DEFAVORABLE 26/03/21	Pour : / contre : 9 abstentions : 2 unanimité : /
SAINT-SEVERIN-SUR-BOUTONNE	DEFAVORABLE 26/03/21	Pour : 0 contre : 7 abstentions : 0 unanimité : 7
VERGNÉ	LA COMMUNE N'A PAS DÉLIBÉRÉ	Pour : / contre : / abstentions : / unanimité : /
VERVANT	DEFAVORABLE 23/03/21	Pour : / contre : 8 abstentions : 3 unanimité : /
VILLENEUVE-LA-COMTESSE	DEFAVORABLE 02/04/21	Pour : 2 contre : 11 abstentions : 1 unanimité :
AUTRES		
DEPARTEMENT CHARENTE-MARITIME	DÉFAVORABLE 22/03/21	Pour : / contre : / abstentions : / unanimité : /
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALS DE SAINTONGE	PAS DE DECISION	Pour : / contre : / abstentions : / unanimité : /
SPREF SAINT JEAN D'ANGELY	/	

AR PREFECTURE

017-211701958-20210412-D20210408-DE

Regu le 14/04/2021 La Jarrie Audouin



Nombre de Conseillers
en exercice : 11

Présents : 7
Votants : 10

Pour : 7
Contre : 3
Abstention : 0

Date de la convocation
07/04/2021

PROJET DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 avril 2021

D2021-04-08

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 19 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de La Jarrie-Audouin, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de M. Jacky RAUD, le Maire.

PRESENTS : Jacky RAUD, Michel THIROUX, Pierre TEXIER, Corinne CAUCHY, Pascal LEROUX, Adeline ROY, Cécile CHENUAUD.

REPRESENTES : Mickael BARBE procuration à Pierre TEXIER, Raymonde BEGUE procuration à Jacky RAUD, René ROLLAND procuration à Michel THIROUX

ABSENT EXCUSE: Marlène CHABROUX,

SECRETAIRE : Michel THIROUX a été élue secrétaire.

OBJET : DEMANDES D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DE LA SOCIETE PARC EOLIEN DE LA JARRIE-AUDOUIN POUR UN PARC EOLIEN DE 2 EOLIENNES ET DE 1 POSTE DE LIVRAISON ET DE LA SOCIETE FERME EOLIENNE DE LA JARRIE-AUDOUIN POUR UN PARC EOLIEN DE 7 EOLIENNES ET 1 POSTE DE LIVRAISON SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LA JARRIE-AUDOUIN

Le Maire expose au Conseil Municipal que conformément à l'arrêté préfectoral du 4 février 2021 ordonnant le déroulement d'une enquête publique sur la demande citée en objet, la commune doit émettre son avis, dès l'ouverture de l'enquête publique, et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Considérant que le Conseil Municipal s'est prononcé le 29 octobre 2019 en faveur du principe d'implantation des projets éoliens

Considérant qu'en 2014 la société VOLKSWING a étudié la possibilité d'implanter un parc éolien sur notre commune, en commençant par faire signer un engagement par les propriétaires, et cela avant de nous consulter et avec l'objectif d'installer 12 machines.

Considérant qu'en 2016 la société NORDEX est venu au conseil municipal pour nous informer de son intention d'étudier la possibilité d'implantation d'un parc éolien de 5 machines, cette dernière souhaitant travailler sur ce projet en étroite collaboration avec le conseil et les habitants, nous avons accepté de participer à ce projet considérant que la démarche nous paraissait constructive, sachant que nous n'avons qu'un avis à émettre et que la décision finale est de la compétence du préfet.

Considérant qu'en 2018 deux projets étaient à l'étude sur la commune un de 12 machines et l'autre de 5 machines, après consultation des deux sociétés nous avons sollicité une rencontre, pour leur proposer d'étudier la possibilité de faire un projet commun, ce qu'ils ont accepté.

Considérant qu'au final nous nous trouvons avec un projet à 9 machines ce qui est éloigné de notre engagement de 2016 de 5 machines.

Le conseil est favorable au projet de 6 machines et non de 9 machines. Nous soutenons ce projet de 6 machines, pour être en cohérence avec l'engagements de départ, nous pensons

AR PREFECTURE

017-211701958-20210412-D20210408-DE

Reçu le 14/04/2021

que 6 machines sur notre commune ne seraient suffisantes, nous préconisons de supprimer LA E 3 trop peu éloignée des habitations et LA E 4 ET LA E 5 qui se trouvent dans une zone abritant un petit crustacé de fontaine endémique « la galaselle » à fort impact environnemental en Poitou Charentes .

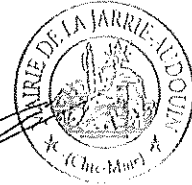
Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à la majorité le projet de 6 machines.

Acte rendu exécutoire
Reçu en préfecture le : 14/04/2021

Publié / Notifié le : 14/04/2021

Fait et délibéré les jours, mois et
an désignés ci-dessus et ont signé
au registre tous les membres
présents.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Jacky RAUD



(Handwritten signature)

AR PREFECTURE
017-2117 REPUBLIQUE FRANÇAISE DE
Reçu le 08/03/2021
DEPARTEMENT

EXTRAIT DE REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE d' ANTEZANT LA CHAPELLE
17400

Charente Maritime

Date : 02/03/2021

Séance du 2 mars 2021

Numéro : 2021009

L'an DEUX MIL VINGT ET UN

et le Deux du mois de mars

à Vingt heures trente minutes

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : **M. POISBELAUD Eric, Maire**

Présents : Mmes FOVET, BUREAU, LHOMMEAU, DALSTEIN, Mrs. POISBELAUD, TANGUY, BICHON, CALLOGNE, FUMOLEAU et SAVARY.

Absent : Mme MÉGRIER Marie-Florence

Secrétaire(s) : M. FUMOLEAU Jérôme

NOMBRES DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10

Date de la convocation
22/02/2021

Date d'affichage
22/02/2021

Objet de la Délibération

ENQUÊTE PUBLIQUE DU PARC ÉOLIEN SUR LA COMMUNE DE LA JARRIE-AUDOUIIN :

M. le Maire informe l'assemblée de l'ouverture de l'enquête publique du parc éolien sur la commune de la Jarrie-Audouin du 1^{er} mars 2021 au 31 mars 2021. Le commissaire enquêteur tiendra des permanences en mairie de la Jarrie-Audouin les :

- lundi 1^{er} mars 2021 de 9h à 12h
- mercredi 3 mars 2021 de 9h à 12h
- vendredi 12 mars 2021 de 14h à 17h
- mercredi 17 mars 2021 de 9h à 12h
- vendredi 26 mars 2021 de 14h à 17h
- mercredi 31 mars 2021 de 9h à 12h30

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le	08/03/2021
----	------------

et publication,

du	
----	--

ou notification

du	
----	--

Après vote à bulletin secret, le conseil donne un avis défavorable par :

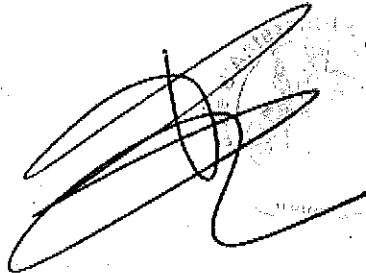
- 8 voix contre
- 2 voix pour

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et ans susdits

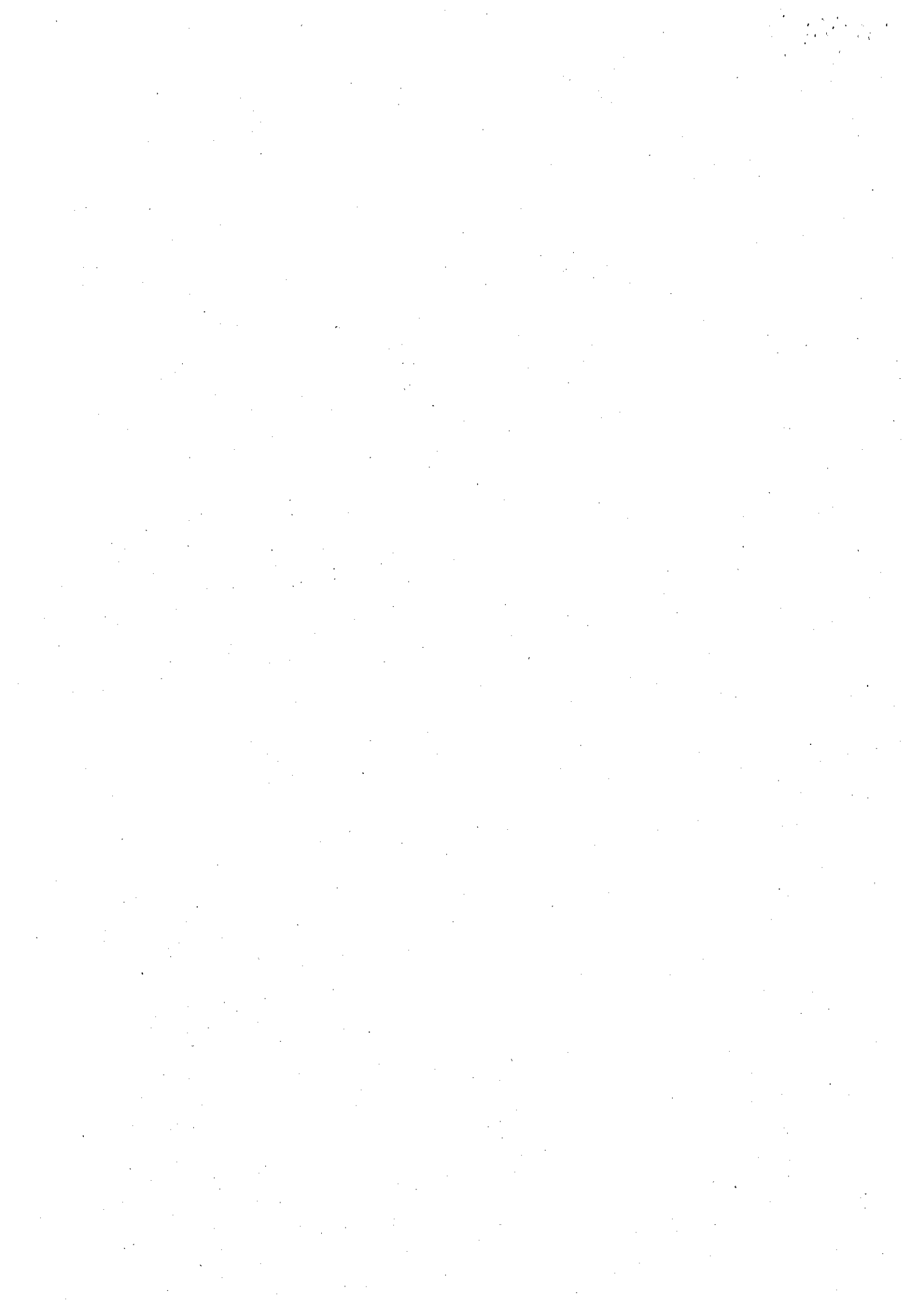
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,



TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 - 21170013300013 - 2021 009
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 08 / 03 / 2021



AR PREFECTURE

017-211700497-20210317-D2021031703-DE
Regu le 23/03/2021

Département
La Charente-Maritime COMMUNE DE BLANZAY SUR BOUTONNE
Arrondissement de
St Jean d'Angély
Canton
Matha

N° 2021 - 03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CONSEIL MUNICIPAL DE BLANZAY SUR BOUTONNE

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept mars, à dix-sept heures, le conseil municipal de la commune de **BLANZAY SUR BOUTONNE** dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUGUY Jean-Luc, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 07

Nombre de conseillers présents : 07

Nombre de conseillers votants : 07

Date de Convocation 10/03/2021

Étaient présents : Mrs DUGUY JL- MASSE Th- BAUDRY D, GRATADOUX S - Mmes AUGER L, BOUTHIER V, IALAMOV L

Objet : PROJET EOLIEN de La Jarrie Audouin

Le Maire ouvre la séance et donne lecture de la notice explicative relative au projet éolien de la commune de LA JARRIE AUDOUIN.

IL informe que dans le cadre de l'enquête publique s'y rattachant, le conseil Municipal peut émettre son avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- 6 voix CONTRE
- 1 voix POUR

Emet un avis **DEFAVORABLE** audit projet.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,
Suivent les signatures
Pour copie conforme au registre des délibérations
Le Maire, JL.DUGUY

Nombre de membres
Présents : 9
Votants : 9
Pour : 6 – Contre : 0
Abstentions : 3

**COMMUNE DE COIVERT (17330)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MARS 2021**

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de COIVERT s'est réuni dans la Salle des Fêtes de Coivert, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle GIRAUD, Maire, d'après convocation du 11 mars 2021.

Présents : Mme GIRAUD Marie-Noëlle, Maire, MM. Jean-Claude ALLEIN et Michel Jean RIGUET, Adjoint, Mmes BRISARD Mélanie, DUPUY Catherine, FOUCHER Mélanie et POUPARD Nadège, MM. BILLARD Eric, et HANOCQ Henri, Conseillers Municipaux

Absents excusés : Mme FRASER et Mr BELOT
Secrétaire de séance : Mr Michel Jean RIGUET

OBJET : ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A DEUX AUTORISATIONS ENVIRONNEMENTALES D'EXPLOITER UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT CONCERNANT LE PROJET D'UN PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE LA JARRIE-AUDOUIN

Par arrêté du 4 février 2021, Monsieur le Préfet a prescrit une enquête publique préalable à deux autorisations environnementales d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement qui sera ouverte du lundi 1^{er} mars au mercredi 31 mars 2021 inclus, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de 9 machines et 2 postes de livraison (7 éoliennes exploitées par la Sté Ferme éolienne de la Jarrie Audouin et 2 éoliennes exploitées par la Sté Parc éolien de la Jarrie Audouin) sur la Commune de La Jarrie-Audouin.

La commune de COIVERT se trouvant dans le rayon d'affichage autour de l'installation, l'avis d'enquête publique a été affiché en Mairie et le Conseil Municipal est appelé à donner un avis sur ce dossier.

Conformément à l'article L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales une note explicative de synthèse sur les questions soumises à délibération a été adressée avec la convocation aux membres du conseil municipal et figure en annexe de la présente délibération.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL :

- Par 6 voix Pour et 3 Abstentions, DONNE UN AVIS FAVORABLE sur ce projet,
- CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire sur ce dossier.

Pour copie conforme,
Affichée le 22 mars 2021

Pour Le Maire absent,
L'Adjoint,
M-J RIGUET

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 211701149 -- 20210319 -- 2021031905 -- DE
Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 22/03/2021



La Commune informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

AR PREFECTURE

017-211701255-20210331-20210331DE05-DE
Regu le 06/04/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE COURCELLES**

Séance du 31 Mars 2021

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de M. Philippe HARMEGNIES, Maire

Présents : M. HARMEGNIES Philippe, M. JOLLIVET Daniel, M. COLLARD Freddy, Mme BESSON Valérie, M. LAVAL Bruno, M. LECULLIER Thierry, Mme GARNIER Catherine, Mme GUIBERT Estelle, Mme MOSKALIK Marika, M. NOUGIER Matthieu, M. ROSSARD Hervé.

Absents excusés :

Absents :

Procurations :

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 11 - Volants : 11 Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0

Date de convocation : 22/03/2021 Date de dépôt : Date d'affichage :

A été nommé secrétaire : M LAVAL Bruno

Objet : Avis sur projet éolien La Jarrie-Audouin

M le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de délibérer afin de donner son avis sur le projet concernant l'implantation d'un parc éolien sur la commune de La Jarrie-Audouin.

Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis défavorable à ce projet, constatant une prolifération de parcs éoliens ciblée sur le territoire des Vals de Saintonge Nord.

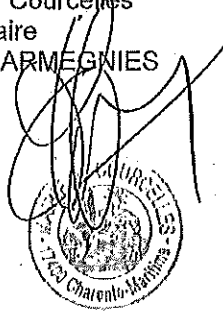
Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Fait à Courcelles

Le Maire

Ph. HARMEGNIES



AR PREFECTURE

017-211701388-20210302-D2021030202-DE
Reçu le 11/03/2021

Département de Charente-Maritime
Arrondissement de SAINT JEAN D'ANGELY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE DAMPIERRE SUR BOUTONNE

Séance du 02 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le deux mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GAUTIER Jean-Michel, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres votants : 10

- Votes Pour : 10

- Vote Contre : 0

- Abstention : 0

Date de la convocation : 26 février 2021

Date d'affichage : 04 mars 2021

Étaient présents : Mmes RAUDE, HALL, BEBIEN, VERGE, MM. GAUTIER, GUINAULT, RICHARD, FRANÇAIS, THEYS

Absents : Mme GITTARD a donné pouvoir à M. THEYS ; Mme LARGEAU excusée

Secrétaire de séance : Mme BEBIEN

Objet : Projet Parc Eolien de la Jarrie Audouin

Le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'implantation d'un parc éolien sur la Commune de La Jarrie Audouin dont l'enquête est en cours depuis le 1^{er} mars et jusqu'au 31 mars 2021

Le Maire précise que la Commune étant située dans le périmètre d'affichage est appelée à donner son avis.

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté préfectoral du 04 février 2021,

Entendu l'exposé du maire et avoir pris connaissance du dossier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis défavorable sur le projet ci-avant exposé

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Le Maire,



AR PREFECTURE

017-200055341-20210330-20210301-DE
Reçu le 01/04/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'ESSOUVERT 17400**

L'an deux mil vingt et un, le 30 mars à 19 h 30

Le conseil municipal de la Commune d'ESSOUVERT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de l'Alliance d'Essouvert sous la présidence de M. Henri AUGER, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2021

Présents : Henri AUGER, Alain BAUDOIN, Dominique BERNAZEAU, Véronique BLAIN FEDY, Gérard CONNAN, Anne DURIEUX, Pierre GEOFFROY, Cécile GUYER, Jean-Luc LEAUD, Alain MARTINEAUD, Fabienne MENARD, Patrick TANGUY, Christiane VALAYER, Patrick WAREMBOURG, Luc ZEMMOUCHE.

Absents excusés : Dominique BERTIN, Sylvaine CADORET qui a donné pouvoir à Henri AUGER, Émilie RACAULT, Sylvain SORIGNET qui a donné pouvoir à Jean-Luc LEAUD.

Secrétaire de séance élu : Alain MARTINEAUD

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Nombre de Conseillers présents : 15
Nombre de conseillers votants : 17

**Objet : Avis du Conseil Municipal sur le projet d'implantation d'un parc éolien
sur la commune de La Jarrrie Audouin**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que par arrêté en date du 04 février 2021, Mr le Préfet de Charente Maritime a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique préalable à deux autorisations environnementales d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'un parc éolien sur la commune de La Jarrrie Audouin.

Cette enquête a lieu du 1 mars au 31 mars 2021 inclus, et l'avis du Conseil Municipal des communes concernées par le rayon d'affichage de l'enquête est requis.

Conformément aux articles L553-5 du code de l'environnement et L2121-12 du CGCT, la convocation aux conseillers municipaux qui inclut le vote sur le projet de parc éolien a été accompagnée d'une note explicative de synthèse et le délai de 5 jours francs de convocation a été respecté.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote :

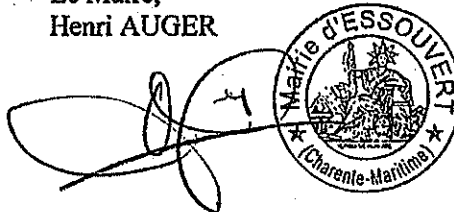
Votants : 17 contre : 17

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable.

acte rendu exécutoire après
dépôts en Sous-Préfecture
le
et publication
le 31 mars 2021

A ESSOUVERT, le 31 mars 2021.

Le Maire,
Henri AUGER



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a windmill and a tree, surrounded by the text 'Mairie d'ESSOUVERT' and '(Charente-Maritime)' at the bottom. The signature is written in a cursive style.

AR PREFECTURE

017-214701370-20210322-2021_2203_08-DE

Recu

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE LA CROIX-COMTESSE
(Charente Maritime)**

SÉANCE DU 22 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux mars à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la commune de LA CROIX-COMTESSE, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle communale, sous la présidence de Monsieur ROUX Jacques Maire.

PRÉSENTS : MM ROUX Jacques, GINDRAU Vincent, DRÉAN Stéphane, BLED David
DESCOMBES Luc, GUIBERT Jean-François, GUYOT Thierry, MMES BOUSSEAU
Maryse, SISAHAYE Germaine, PLOQUIN Emmanuelle, LEGEAI Véronique,

ABSENTE :

SECRÉTAIRE : BOUSSEAU Maryse

DATE DE CONVOCATION : 15 mars 2021

NOMBRE DE MEMBRES : En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 11

OBJET : AVIS SUR PROJET PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE LA JARRIE
AUDOUIN

Le Maire a porté à l'ordre du jour la présentation du projet de parc éolien sur la Commune de La Jarrie Audouin.

Les Conseillers Municipaux ont été informés du contenu de ce projet par l'envoi de la note explicative de synthèse avec les convocations au moins cinq jours francs avant la réunion.

Les dates et le lieu des permanences du Commissaire Enquêteur ont été communiqués.

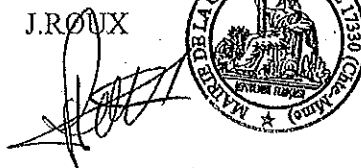
Après discussion, le Conseil Municipal s'oppose à l'unanimité à la réalisation de ce parc, en argumentant sur le trop grand nombre de mats éoliens dans un espace restreint tout autour de la commune.

Fait à La Croix-Comtesse, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,

J.ROUX



AR PREFECTURE

017-211701503-20210323-DELIBD152021-DE
Reçu le 25/03/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département :
CHARENTE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DES EGLISES D'ARGENTEUIL

SEANCE DU 23 MARS 2021

Nombre de Membres : L'an deux mille vingt et un, et le vingt-trois mars à dix-neuf heures
Afférents au Conseil : 15 Le Conseil Municipal des Eglises d'Argenteuil dûment
En exercice : 15 convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la
Ont pris part : 09 salle municipale, au lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Madame GICQUEL Roseline, Maire

Date de la Convocation :
18 mars 2021

Présents: GICQUEL Roseline, PETITPAS Véronique, MERLIER Audrey,
BOYER Jacky, BAILLARGUET Antony, LEROUX Damien, MANDOU
Rosemonde, GROUET Josélito SALMON Anne-Marie, GUICHARD Jean-Luc,
LEGUAY Amandine.

Date d'Affichage :
25 mars 2021

Absents excusés : LIRAUD Sylvain, MAUNY Julien, POIRIER Nicolas,
BARILLER Jérôme
Secrétaire : Merlier Audrey

**Délibération D15/2021 : Avis sur le projet éolien de la Commune de la Jarrie-
Audouin**

Madame le Maire rappelle les documents envoyés à chaque conseiller concernant le
projet de parc éolien sur la Commune de La Jarrie-Audouin.

Monsieur BAILLARGUET Antony et Monsieur GROUET Josélito se retirent, leur
compte personnel pouvant être impacté.

Restent 9 personnes qui prennent part à la décision.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Le Conseil Municipal décide :

6 voix contre le projet

3 Abstentions

La présente délibération sera transmise à qui de droit avec le certificat d'affichage
attestant du respect des procédures.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 - 211701503 - 20210323 -) ELIBD152021 - - - - -)E
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 25/03/2021

Pour copie conforme,
Les jours mois et ans susdits
Madame le Maire,



AR PREFECTURE

017-211702113-20210325-20210325_20-DE
Reçu le 08/04/2021

Delibération 2021-20

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

COMMUNE de LOULAY

L'An deux mille vingt et un, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal de la Commune de LOULAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PERRIER Maurice, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 mars 2021

Nombre de Conseillers Municipaux :

- . en exercice : 15
- . Présents : 13
- . Votants : 15

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 211702113 -
20210325_20 - DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 08/04/2021

Présents : M. PERRIER Maurice, Mme GIBault Claudie, M. PINSONNEAU Frédéric, Mme SALCEDO Annie, M. GROUSSARD Jacky, Mme GRELLIER Linette, M. GERAL Yohann, Mme PRIOUX Marielle, Mme SANTAGIULIANA Barbara, M. GROUSSARD Sébastien, Mme MUTEL Nathalie, M. CHAMPIGNEULLE Daniel, Mme MARTINEAU Rafaële.

Absent excusé : Mme BAZERQUE Céline a donné pouvoir à Mme PRIOUX Marielle, M. GUYOT Patrick a donné pouvoir à Mme GIBault Claudie.

Madame Claudie GIBault a été élue secrétaire.

OBJET : Avis sur le projet de parc éolien de La Jarrie Audouin

Monsieur le Maire informe le Conseil d'un projet éolien sur la Commune voisine de La Jarrie Audouin. Une enquête publique du 1^{er} mars 2021 au 31 mars 2021 a été prescrite par arrêté préfectoral du 04 février 2021 pour l'installation de neuf éoliennes sur le territoire de la Commune de La Jarrie Audouin.

Conformément à l'article R.131-38 du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal de la Commune de Loulay doit émettre un avis sur ce projet.

Il est décidé à l'unanimité de passer au vote à bulletin secret.

La question posée est la suivante : « Etes-vous favorable au projet d'implantation du parc éolien sur la Commune voisine de La Jarrie Audouin ? »

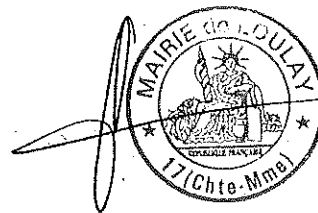
Résultat du vote :

Oui : 2 Non : 11 Blanc : 2

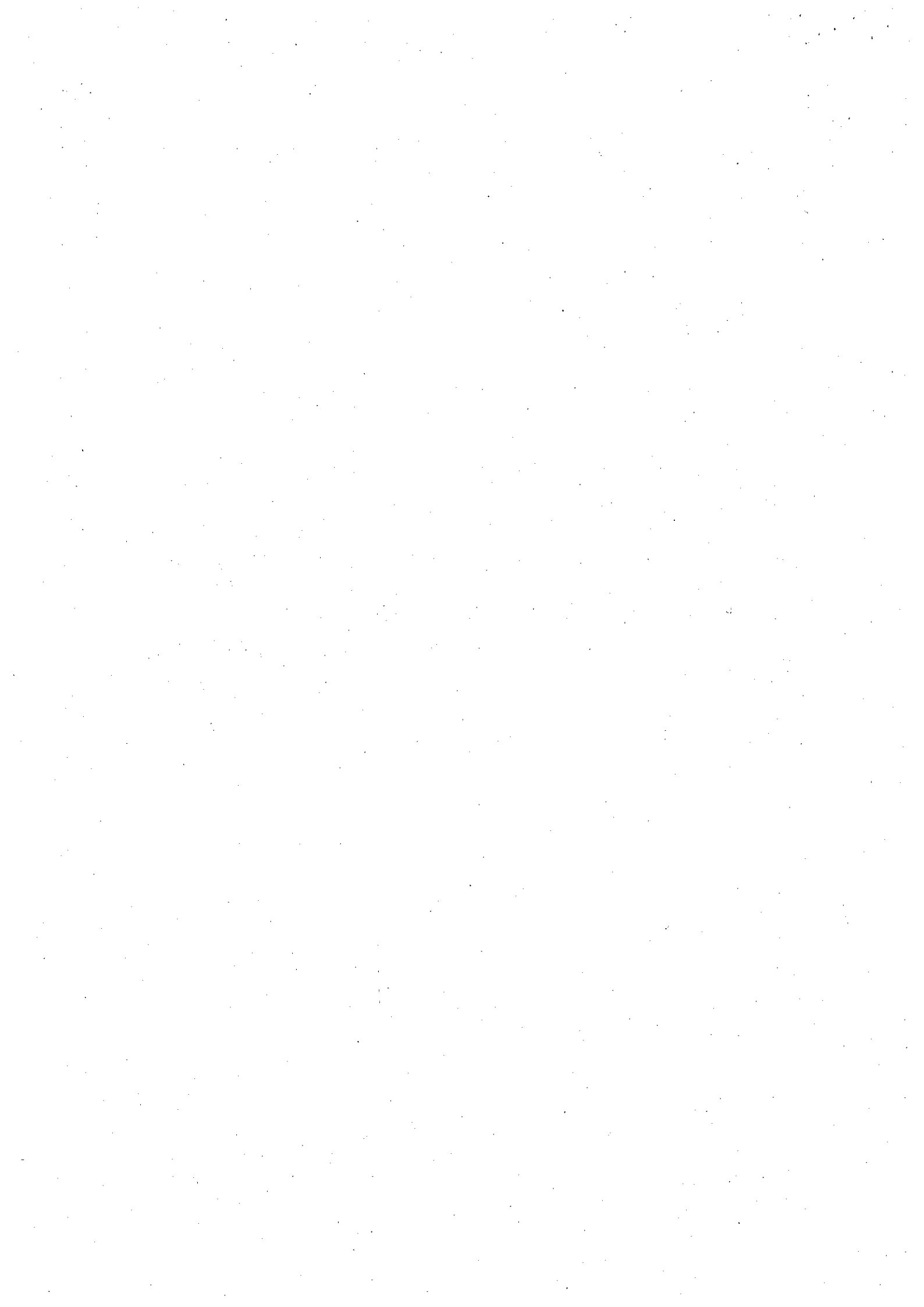
A la majorité, le Conseil Municipal émet donc un avis défavorable sur le projet éolien sur la Commune de La Jarrie Audouin.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Maurice PERRIER



Affiché le : 29 mars 2021



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de Conseillers
En exercice : 11
Présents : 09
Votants : 11

L'An deux mille vingt et un
Le : cinq mars du mois de mars à dix-huit heures
Le Conseil Municipal de la Commune de Lozay
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la présidence, de Mr J-M CHARPENTIER, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 1^{er} mars 2021

PRESENTS :

CHARPENTIER Jean-Michel, QUÉRÉ Michel, ROUSSEAU Aurélien, BOUSSIN Laurence,
DANIAUD Georges, GOUSSÉ Florent, GRISON-LALLE Béatrice, PERAGIN Pierre, ROUILLON Lionel,

ABSENTS EXCUSES : - BRAUD Sandra qui donne pouvoir à DANIAUD Georges
- BREUIL Mathis qui donne pouvoir à CHARPENTIER Jean-Michel

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr QUERE Michel est élu secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

OBJET : D_0305_07

- Avis sur le projet de parc éolien sur la Commune de LA JARRIE AUDOUIN (17330)
- Déposée par la Société FERME EOLIENNE DE LA JARRIE-AUDOUIN, dont le siège se situe au 1, Rue des Arquebusiers 67000 STRASBOURG
 - Et déposée par la Société PAR ECOLIEN DE LA JARRIE-AUDOUIN, dont le siège se situe au 23, Rue d'Anjou 75008 PARIS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en qualité de commune concernée par le rayon d'affichage, le Conseil Municipal doit donner son avis sur le projet de création d'un parc éolien sur la Commune de LA JARRIE-AUDOUIN (17330) déposé par deux Sociétés, la Société FERME EOLIENNE DE LA JARRIE-AUDOUIN, dont le siège se situe au 1, Rue des Arquebusiers à STRASBOURG (67000) et la Société PARC EOLIEN DE LA JARRIE-AUDOUIN, dont le siège se situe au 23, Rue d'Anjou à PARIS (75008).

Le parc est composé de 9 machines et de deux postes de livraison.

L'enquête publique se déroule du Lundi 1^{er} mars 2021 au Mercredi 31 mars 2021 sous la conduite de Mr Philippe BERTHET, Ingénieur divisionnaire des TPE en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations orales et écrites, en Mairie de LA JARRIE-AUDOUIN, dans les conditions suivantes :

- Lundi 1^{er} mars 2021 de 09 h 00 à 12 h 00
- Mercredi 03 mars 2021 de 09 h 00 à 12 h 00
- Vendredi 12 mars 2021 de 14 h 00 à 17 h 00
- Mercredi 17 mars 2021 de 09 h 00 à 12 h 00
- Vendredi 26 mars 2021 de 14 h 00 à 17 h 00
- Mercredi 31 mars 2021 de 09 h 00 à 12 h 30

L'avis d'enquête publique a été affiché le 11/02/2021 et distribué avec des cartes issues de la notice non technique, dans chaque boîte aux lettres des habitants.

Vu le respect du délai de convocation des membres du Conseil Municipal,

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 - 211703590 - 2021 0305 D 0305 07
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 08/03/2021

Entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité des membres présents et représentés par 10 voix, et 1 ABS

- **Emet un avis DEFAVORABLE** sur le projet de création d'un parc éolien sur la Commune de LA JARRIE-AUDOUIN (17330), déposée par deux Sociétés, la Société FERME EOLIENNE DE LA JARRIE-AUDOUIN, dont le siège se situe au 1, Rue des Arquebusiers à STRASBOURG (67000) et la Société PARC EOLIEN DE LA JARRIE-AUDOUIN, dont le siège se situe au 23, Rue d'Anjou à PARIS (75008) : 9 machines + 2 postes de livraison.

Reçu Sous-Préfecture
Publié ou Notifié le 05/03/2021

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Michel CHARPENTIER

TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 - 211703590 -- 2021 0305
-- D 0305 07 ----- DE
Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 08 / 03 / 2021

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**Accusé de Réception
Reçu le : 09/04/21

Séance du 02/04/2021

L'an deux mille vingt et un le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Gérard BIELKA

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 0

Contre : 8

Abstentions : 2

Etaient présents :

Mme ALTER Natacha, M. BIELKA Gérard, M. DUPARQUET Didier, M. GIRAUDEAU Gilles, M. GODARD Christophe, Mme MARECHAL Louisette, Mme RAGUENAUD Diana, Mme RENELIER Annabelle, M. RENNOU Damien , M. TEXIER Frédéric

Procuration(s) :**Etai(ent) absent(s) :**

Mme GARNIER Claudine

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme ALTER Natacha

Date de convocation
26/03/2021**OBJET****Avis projet éolienne la Jarrie Audouin :**

Le Maire expose au conseil municipal le projet éolien sur la commune de la Jarrie Audouin dont l'affichage concernant l'enquête publique a été effectué en mairie le 12 février.
Le conseil municipal, après délibération, 8 voix contre, 2 abstentions émet un avis défavorable en raison du nombre trop élevé désormais de projets sur notre secteur.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à MIGRE
Le Maire,
Gérard BIELKA

Mairie de Migre

REÇU A LA PREFECTURE

15 AVR. 2021

CHARENTE-MARITIME

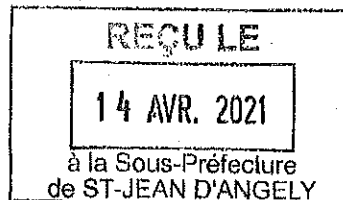


République Française

Département de la Charente-Maritime

Commune de Nuillé sur Boutonne

Conseil Municipal du 12 Avril 2021



Objet : Projet éolien sur la commune de LA JARRIE-AUDOUIN : D 2021-04-01

Nombre de membres				L'an deux mil vingt-et-un, le douze Avril, le Conseil Municipal de la commune de Nuillé sur Boutonne, dûment convoqué le 08/04/2021 s'est réuni sous la présidence de Bruno Pommier, maire de Nuillé Secrétaire de séance : Flavien Noirault
En exercice	Présents	Votants	Pouvoirs	
11	10	10	1	

Conseillers Municipaux	Présents	Excusés	Pouvoirs
Bruno Pommier	x		De Mme Toulouse Béatrice
Elie Bonneau	x		
Martine Pluchon	x		
Nicolas Pluchon	x		
Sylvain Tirand	x		
Mickaël Lajouais	x		
Loïc Malefant	x		
Flavien Noirault	x		
Frédéric Lajouais	x		
Miguel Provost	x		

Vu l'arrêté Préfectoral du 4 février 2021, portant sur l'ouverture d'une enquête publique unique préalable aux autorisations environnementales d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de neuf aérogénérateurs et de deux postes de livraisons, du 1^{er} mars au 31 mars 2021, sur la commune de LA JARRIE-AUDOUIN.

La commune de Nuillé sur Boutonne située dans un rayon d'affichage est appelée à donner son avis.

Vu le lien pour accéder à la note de synthèse.

<https://www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultatives/Consultations-du-public/Enquetes-publiques-en-cours/01-03-2021-Enquete-publique-Projet-parc-eolien-sur-la-commune-de-LA-JARRIE-AUDOUIN>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité des présents :

- Émet un avis défavorable au projet d'un parc éolien sur la commune de LA JARRIE-AUDOUIN, 8 voix contre, 2 voix pour.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

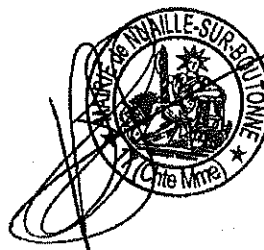
Le Maire

Bruno Pommier

Certifié exécutoire

Transmis le 14/04/2021

Affiché le 14/04/2021



AR PREFECTURE

République Française

017-211702717-20210217-DEL8_20210217
Reçu le 02/03/2021

Département de la Charente-Maritime

Commune de PAILLÉ

Conseil Municipal du 17 février 2021

Objet : Projet éolien sur la commune de LA JARRIE-AUDOUIN

En exercice	Nombre de membres		Pouvoirs
	Présents	Votants	
11	09	09	

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-sept février, le Conseil Municipal de la commune de Paillé, dûment convoqué le 11/02/2021 s'est réuni sous la présidence d'Ornella Tache, maire de Paillé
Secrétaire de séance : Sylvie Robert

Conseillers Municipaux	Présents	Excusés	Pouvoirs
Ornella Tache	X		
Patrick Bouillon	X		
Gladys Sauton		X	
Bertrand Bonneau	X		
Philippe Depeull	X		
Régine Ganieux	X		
Françoise Mathon	X		
Christophe Staffent		X	
Valérie Aubert	X		
Alexandre Lucien	X		
Sylvie Robert	X		

Vu l'arrêté Préfectoral du 4 février 2021, portant sur l'ouverture d'une enquête publique unique préalable aux autorisations environnementales d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de neuf aérogénérateurs et de deux postes de livraisons, du 1^{er} mars au 31 mars 2021, sur la commune de LA JARRIE-AUDOUIN ;

La commune de Paillé située dans un rayon d'affichage est appelée à donner son avis.

Vu le lien pour accéder à la note de synthèse .

<https://www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultatives/Consultations-du-public/Enquetes-publiques-en-cours/01-03-2021-Enquete-publique-Projet-parc-eolien-sur-la-commune-de-LA-JARRIE-AUDOUIN>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité des présents :

- émet un avis défavorable au projet d'un parc éolien sur la commune de LA JARRIE-AUDOUIN
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

Ornella TACHE



Certifié exécutoire

Transmis le 02/03/2021

Affiché le 02/03/2021

AR PREFECTURE

017-211703343-20210222-2021022206-DE

Reçu le 25/02/2021

COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LONGUEPIERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un

Le 22 février à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Maurice PINEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 février 2021

Présents : PINEAU Maurice, GROSJEAN Gérard, GIRAUD Sylvie, BROSSARD Sylvain, GRATADOUX Marie-Pierre, BERNARD Marcel, MORISSEAU Christelle et POMMERAUD Maxime.

Excusés : GRELINEAUD Nathalie, MOREAU Sylvain et MORISSEAU Pascal

Secrétaire de séance : Sylvain BROSSARD

OBJET : Projet éolien de la JARRIE AUDOUIN

Monsieur Le Maire rend compte du projet éolien de la commune de la Jarrie Audouin.

Après en avoir délibéré :

- D'émettre un avis défavorable à ce projet. 6 voix contre et 2 abstentions.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 - 211703343 - 2021 0222 - 2021022206 - DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 25/02/2021

Pour copie conforme,
Le Maire, Maurice
PINEAU



Handwritten notes or markings in the top right corner.

Vertical text or markings along the center of the page.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT MARTIAL
(Charente-Maritime)**

SÉANCE DU 09 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-quatre mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARTIAL, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur GUAY Francis Maire.

PRÉSENTS : Mrs Mmes GUAY Francis, BOURSET Christophe, MES ROCHAIS Claudie, SAVARY Estelle, PERRIER Sylvie, SALMON Alain,

ABSENTS : DESHAYES Stéphane,

ABSENTS EXCUSÉS : RUIZ Rodolphe donne pouvoir à GUAY Francis
SALMON Véronique donne pouvoir à SALMON Alain,

SECRÉTAIRE : BOURSET Christophe,

DATE DE CONVOCATION : le 02 avril 2021.

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 09

Qui ont pris part à la délibération : 08

OBJET : AVIS DE PROJET PARC EOLIEN DE LA JARRIE AUDOUIN

Le Maire a porté à l'ordre du jour la présentation du projet de parc éolien sur la Commune de La Jarrie Audouin.

Les Conseillers Municipaux ont été informés du contenu de ce projet par l'envoi de la note explicative de synthèse avec les convocations au moins cinq jours francs avant la réunion. Les dates et le lieu des permanences du Commissaire Enquêteur ont été communiqués. Lors de ce Conseil, un débat a mis en avant une très grande réserve à l'unanimité :

- Notre village de Saint Martial entre dans la zone de protection de l'église d'Aulnay classée à l'UNESCO
- Lors de l'élaboration de notre PLU en 2015, nous avons créé une zone de Protection afin de préserver la Vue Panoramique sur environ 8km depuis notre église du XII siècle situé sur un circuit pedestre très apprécié des randonneurs et des touristes.
- Demain, nous aurons la vue sur un parc éolien de 180mètres de Haut à 1km.
- Une perte de valeur immobilière
- Sur le fait que le projet est trop proche de notre commune et de certaines habitations.
- Il en ressort aussi qu'il y a un trop grand nombre d'éoliennes.
- Le Conseil fait la remarque du manque de considération et il en est malheureusement de même pour les projets voisins.
- Le Conseil a mis en avant l'écologie, la question du démantèlement et du reconditionnement reste bien vague.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité un avis défavorable pour ce projet de parc éolien sur la Jarrie Audouin.

Fait à Saint Martial, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,
F. GUAY



AR PREFECTURE
017-2117 REPUBLIQUE FRANÇAISE DE
Regu le 02/04/2021
DEPARTEMENT

CHARENTE MARITIME

EXTRAIT DE REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de ST PARDOULT
17400

Séance du 31/03/2021

Date : 31/03/2021

Numéro : 2021010

NOMBRES DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En absence	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11

Date de la convocation
23/03/2021
Objet de la Délibération

Date d'affichage
02/04/2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture

le	02/04/2021
----	------------

et publication,

du	02/04/2021
----	------------

ou notification

du	
----	--

TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017 - 211703814 -- 2020
-- 2021-010

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 02 / 04 / 2021

L'an deux mil vingt et un
et le Trente-et-un du mois de mars
à Vingt heures trente minutes

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : **M. GUILLON Dominique, Maire.**

Présents : M. GUILLON Dominique, M. MICHAUD Nicolas, M. JARRY Jean-Paul,
M. ROUGIER Loïc, Mme DE MAIO Marie, M. MARTINEAU Pascal, Mme
PORCHET Monique, M. LARDENOIS Tony, Mme RENAUD Sophie, M.
BOUSSQUET Vincent.

Excusés : M. LHOMME Jean-Pierre qui a donné pouvoir à M. GUILLON
Dominique

Secrétaire de séance : M. MARTINEAU Pascal

**AVIS CONCERNANT LE PROJET DE PARC ÉOLIEN SUR LA COMMUNE
DE LA JARRIE-AUDOUIN :**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de procéder à
un vote à bulletin secret pour émettre un avis sur le projet de parc éolien sur la
commune de la Jarrie-Audouin.

Après en avoir délibéré, l'assemblée donne un avis défavorable par :

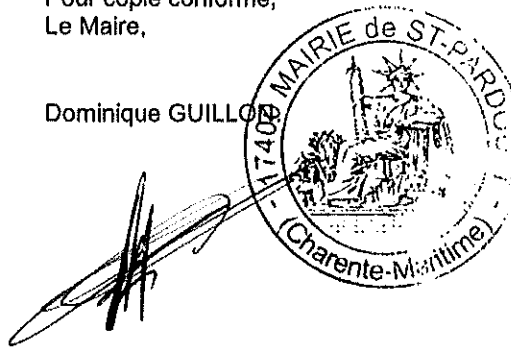
- voix pour : 1
- voix contre : 6
- abstention : 4

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et ans susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Dominique GUILLON



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT PIERRE DE L'ISLE
(Charente Maritime)****SÉANCE DU 26 MARS 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PIERRE DE L'ISLE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur LALAIZON Michel.

PRÉSENTS : MM LALAIZON Michel, VINET Thierry, CAUSSIN Jean-Pierre, CHATELIER Jean-Pierre, DA COSTA Dylan, BIDAULT Hervé MMES : BÉSIAT Sabine, OLIVIER Sonia,

ABSENTS EXCUSÉS : CHATELIER Ghislaine donne pouvoir à CHATELIER Jean-Pierre,
GAUFICHON Marie-Paule donne pouvoir à BIDAULT Hervé
PORTIER Éric donne pouvoir à LALAIZON Michel

SECRÉTAIRE : BÉSIAT Sabine

DATE DE CONVOCATION : 16 mars 2021.

NOMBRE DE MEMBRES : En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 09

OBJET : AVIS SUR PROJET PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE LA JARRIE
AUDOIN

Le Maire a porté à l'ordre du jour la présentation du projet de parc éolien sur la Commune de La Jarrie Audouin.

Les Conseillers Municipaux ont été informés du contenu de ce projet par l'envoi de la note explicative de synthèse avec les convocations au moins cinq jours francs avant la réunion.

Les dates et le lieu des permanences du Commissaire Enquêteur ont été communiqués.

Après discussion, le Conseil Municipal « 9 voix contre, Mr DA COSTA Dylan s'abstient, Mr VINET Thierry ne prend pas part au vote » s'oppose à la réalisation de ce parc, en argumentant comme suit :

- Vu la saturation du territoire des Vals de Saintonge en éoliennes (68 en activités, 227 à venir)
- Vu la trop grande proximité des éoliennes par rapport à la commune de St Pierre de l'Isle
- Vu l'impact environnementale sous-évalué pour les chiroptères et l'absence totale d'étude d'impact sur les espèces « Galloselle » crustacé endémique de la région Poitou-Charentes
- Vu l'impact visuel et les risques de covisibilité avec les bâtiments historiques (Château de Mornay, Eglise d'Aulnay de Saintonge (UNESCO)...) et les chemins de Saint Jacques de Compostelle.

Fait à Saint Pierre de l'Isle, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. LALAIZON



AR PREFECTURE

017-211704010-20210322-2021MAR008-DE
Reçu le 25/03/2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/03/2021

L'an deux mille vingt et un le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Jacques GOGUET

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 7

Présents : 6

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme BONNAC Vanessa, M. CHASSERIAUD Jacques, M. ENAUD
Jean-François, M. GOGUET Jacques, M. ROY Thomas, M. VINTRAS Didier

Procuration(s) :

Mme VANDEBROUCK Patricia donne pouvoir à M. GOGUET Jacques

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme VANDEBROUCK Patricia

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BONNAC Vanessa

Date de convocation

15/03/2021

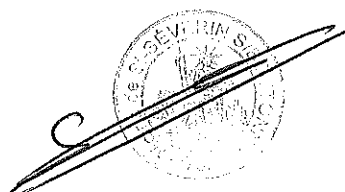
OBJET

Projet éolien la Jarrie Audouin :

Monsieur le maire expose au conseil municipal le projet éolien de la commune de la Jarrie Audouin, il convient d'émettre un avis.

Après délibération, le conseil émet un avis défavorable concernant ce projet au vu du nombre important de parcs éoliens sur le canton.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SAINT SEVERIN SUR BOUTONNE
Le Maire,
Jacques GOGUET



REÇU A LA PREFECTURE

15 AVR. 2021

CHARENTE-MARITIME

Sujet : [INTERNET] RE: PARC ÉOLIEN LA JARRIE AUDOUIN RAPPEL DÉLIBÉRATION CERTIFICAT D AFFICHAGE

De : <mairie@vergne.fr>

Date : 21/04/2021 14:37

Pour : "BEGUE Marie-Christine PREF17-DCAT" <marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour Madame,

La commune n'a pas délibéré en conseil municipal et aucune décision n'a été prise.
Voici le certificat d'affichage

Cordialement

Sylvie DARDAT

Secrétaire

Mairie de VERGNÉ

10 Route de la Gare

17330 VERGNÉ

Tel : 05.46.24.60.56

De : BEGUE Marie-Christine PREF17-DCAT <marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr>

Envoyé : mardi 20 avril 2021 15:20

À : Benjamin Grange <benjamin.grange@volkswind.com>; BERTHET Philippe <philippeberthet@sfr.fr>;
DUPOUY Eric - DREAL Nouvelle-Aquitaine/UD 17-79/SEDS <eric.dupouy@developpement-durable.gouv.fr>;
Blanzay-sur-Boutonne <mairie@blanzay-sur-boutonne.fr>; Nuaille sur Boutonne <mairie@nuaille-
sur-boutonne.fr>; Vergné <mairie@vergne.fr>

Objet : PARC ÉOLIEN LA JARRIE AUDOUIN RAPPEL DÉLIBÉRATION CERTIFICAT D AFFICHAGE

Bonjour,

Veuillez trouver,ci-joint les délibérations du parc éolien LA JARRIE AUDOUIN au 20 avril 2021

Cordialement

Mme BEGUE

RAPPEL

Pour information, l'enquête publique est terminée depuis le 31 mars 2021 00h00, je vous rappelle que toutes les communes sont priées de bien vouloir délibérer sur le projet AU PLUS TARD LE 15 avril 2021 (toutes mairies concernées voir liste commune rayon d'affichage courriers en date du 12 février 2021) **ou à défaut de délibération de bien vouloir me faire savoir par retour de mail qu'aucune décision n'a été prise**, pour les communes suivantes :

Nuillé sur Boutonne, Vergné,

De plus, je vous prie de bien vouloir me faire parvenir également le **certificat**

d'affichage (toutes mairies concernées voir liste commune rayon d'affichage)

pour les communes suivantes :

Blanzay sur Boutonne, Nuillé sur Boutonne, Vergné.

Cordialement

Mme BEGUE

BEGUE Marie-Christine

Pôle Enquêtes publiques

Bureau de l'Environnement / Charente-Maritime

Ligne Directe : 05 46 27 44 87

M'ail : marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr

38, rue réaumur, 17000 La Rochelle

Tél Standard : 05 46 27 43 00 – Serveur Vocal : 05 46 27 43 43

www.charente-maritime.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Coordination
Et de l'Appui Territorial (DCAT)

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.

— Pièces jointes : _____

certificat.pdf

27,2 Ko

AR PREFECTURE

017-211704671-20210323-223032021-DE
Reçu le 24/03/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de VERVANT

Séance du 23 mars 2021

L'an deux mille vingt-et un, le 23 mars, à 19 heures 00, le Conseil Municipal, de cette commune,

Régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme TRICHET Marie-José, Maire.

En exercice : 11 Présents : 11 Qui ont pris part à la délibération : 11

Présents : TRICHET Marie-José, ANDRE Michel, DUBOS Dominique, GODARD Cécile, MARCHAND Marylène, BREUIL Philippe, DESCHAMPS Jessica, FINOT Rodolphe, MARCOUX Laurent, RICHARD Julien, ANDRE Pierre-Yves.

Secrétaire : ANDRE Michel.

Date de convocation : 19 mars 2021.

Date d'affichage : 19 mars 2021.

N°223032021. AVIS SUR LE PROJET EOLIEN LA JARRIE-AUDOUIN.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que l'enquête publique relative au projet éolien « La Jarrie-Audouin » a débuté, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- EMET un avis défavorable sur le projet éolien La Jarrie Audouin.

3 abstentions 8 contre

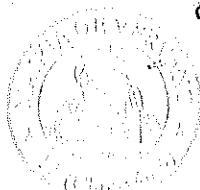
Cette délibération sera annexée au registre d'enquête publique.

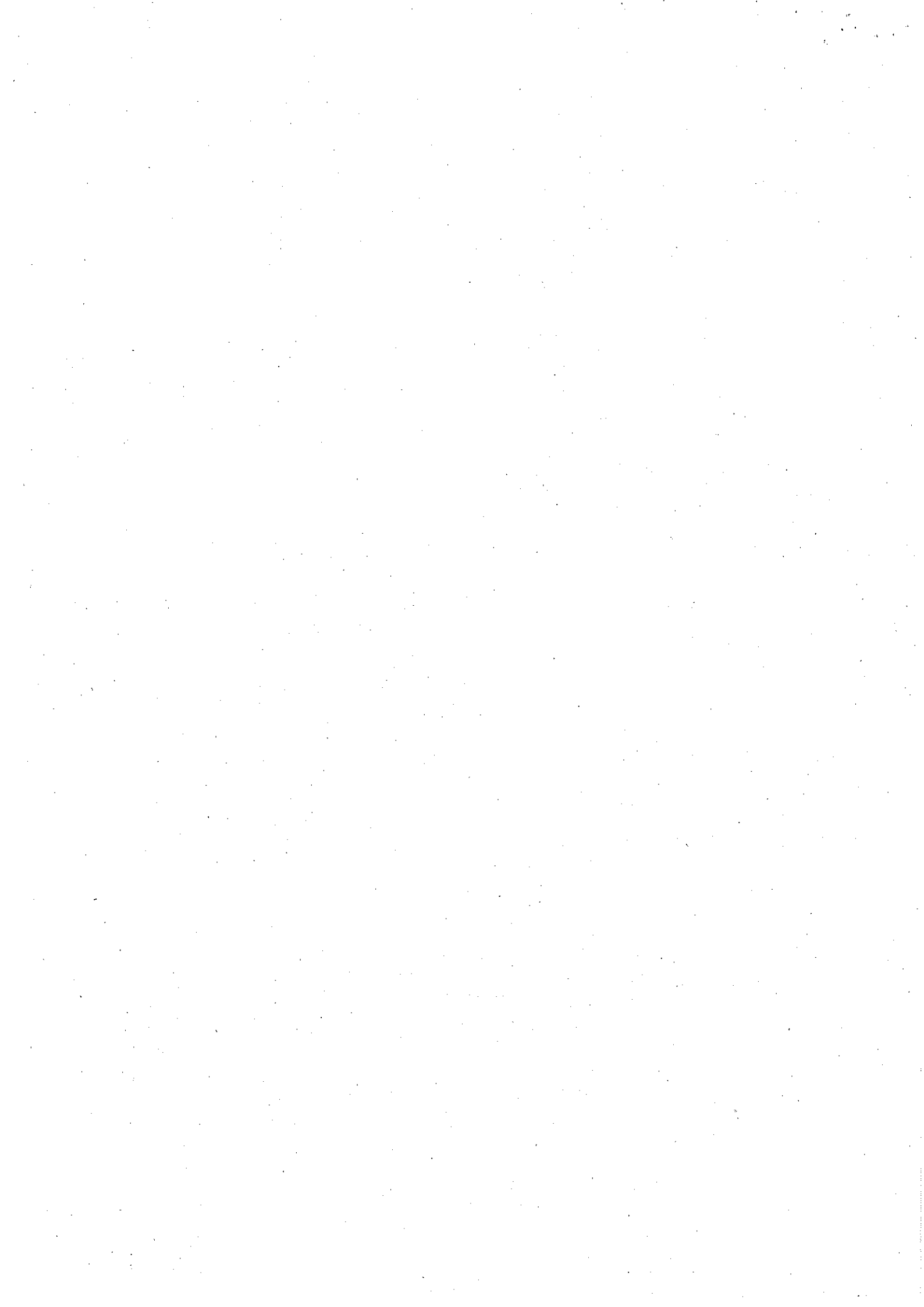
Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Marie-José TRICHET





L'an deux mil vingt et un, le deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle municipale compte tenu de l'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les mesures sanitaires sous la présidence de Madame Simone ROY, Maire, d'après les convocations du 25 mars 2021

Présents : Simone ROY, Isabelle ZAMBRANA-FERRAN, Patrick VION, Anne STANGHELLINI, Bastien CHAPACOU, Patrice MARQUIS, Florian CONNAN, Céline BURLET-BOLCHENKO, Daniel GAMBIER, Carolina BORDRON, Sylvain GODEFROY, Jennifer GRAVELEAU, Joël SERTON

Pouvoir : De LOPPINOT à Simone ROY

Absent : Gaylord BERTHONNEAU

Secrétaires de séance : Patrice MARQUIS et Anne STANGHELLINI

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14

Dont nombre de membres qui ont donné pouvoir : 01

OBJET : Projet de Parc éolien sur la commune de La Jarrie Audouin
Avis du conseil municipal

Madame la Maire fait part au conseil municipal du projet de parc éolien sur la commune de La Jarrie Audouin. L'enquête publique a eu lieu du 01/03/2021 au 31/03/2021 et le dossier d'enquête publique consultable en ligne sur le site de la préfecture de la Charente-Maritime.

Par conséquent, Mme la Maire invite les conseillers municipaux qui auraient, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans la réalisation de ce projet, à quitter la séance préalablement aux débats et au vote relatif au projet éolien.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Donne un avis défavorable à l'implantation d'un parc éolien sur la commune de la Jarrie Audouin

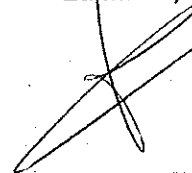
VOTE : POUR : 2

CONTRE : 11

ABSTENTION : 1

Pour copie conforme, Villeneuve La Comtesse, le 02/04/2021

La/Maire,



Simone ROY



Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,
Au registre sont les signatures

TELETRANSMIS AU CONTROLE
DE LEGALITE

Sous le N° 017-21170474700016
2021 AVRIL02_03

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 15 104 12021

Sujet : [INTERNET] Re: SPAM: PARC ÉOLIEN LA JARRIE AUDOUIN RAPPEL DÉLIBÉRATION CERTIFICAT D AFFICHAGE

De : David Geneau <david.geneau@valsdesaintonge.fr>

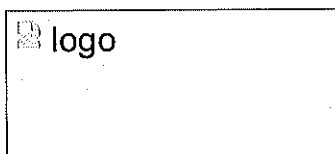
Date : 09/04/2021 09:29

Pour : marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour Mme BEGUE,

je vous confirme que concernant Vals de Saintonge Communauté, aucune décision ne sera prise.

Cordialement,
David GENEAU



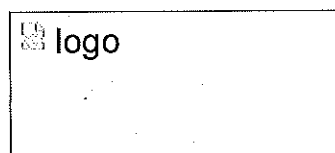
David GENEAU
Pôle Aménagement, Planification et Ingénierie • Directeur
05 46 33 24 77 • 05 46 33 65 22
www.valsdesaintonge.fr

De : "Ophélie Veneau" <ophelie.veneau@valsdesaintonge.fr>

À : "David Geneau" <david.geneau@valsdesaintonge.fr>

Envoyé : Vendredi 9 Avril 2021 09:01:58

Objet : Fwd: SPAM: PARC ÉOLIEN LA JARRIE AUDOUIN RAPPEL DÉLIBÉRATION CERTIFICAT D AFFICHAGE



Ophélie VENEAU
Service Secrétariat Général
05 46 33 24 77
www.valsdesaintonge.fr

De : "BEGUE Marie-Christine PREF17-DCAT" <marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr>

À : "Benjamin Grange" <benjamin.grange@volkswind.com>, "BERTHET Philippe" <philippeberthet@sfr.fr>, "DUPOUY Eric - DREAL Nouvelle-Aquitaine/UD 17-79/SEDS" <eric.dupouy@developpement-durable.gouv.fr>, "M-LA JARRIE AUDOUIN, RAUD, Jacky" <mairie@lajarrieaudouin.fr>, "M-BLANZAY-SUR-BOUTONNE" <mairie@blanzay-sur-boutonne.fr>, "M-COIVERT" <mairie@coivert17.fr>, "M-ESSOUVERT" <mairie@essouvert.fr>, "M-LA CROIX COMTESSE, ROUX, Jacques" <mairie@lacroixcomtesse.fr>, "M-LOULAY" <mairie@loulay.fr>, "M-LOZAY" <mairie@lozay.fr>, "M-MIGRE" <mairie@migre17.fr>, "M-NUAILLÉ SUR BOUTONNE, CHAIGNEAU, James" <mairie@nuaille-sur-boutonne.fr>, "M-SAINT-GEORGES DE LONGUEPIERRE, PINEAU, Maurice" <mairie@st-georges-de-longuepierre.fr>, "M-SAINT-MARTIAL DE LOULAY, HUGON, Marie-Isabelle" <mairie@st-martial.fr>, "M-SAINT-PIERRE-DE-L'ISLE" <mairie@st-pierre-isle.fr>, "M-SAINT-SEVERIN-SUR-BOUTONNE" <mairie@saintseverinsurboutonne.fr>, "M-VERGNE" <mairie@vergne.fr>, "M-VERVANT"

<mairie@vervant17.fr>, "M-VILLENEUVE LA COMTESSE, STANGHELLINI, Anne"
<mairie@villeneuve-la-comtesse.fr>, "Communauté de Communes des Vals de Saintonge"
<info@cdcvalsdesaintonge.fr>, "PREF17 Sous Prefecture de Saint Jean d Angely"
<sp-saint-jean-d-angely@charente-maritime.gouv.fr>

Envoyé: Jeudi 8 Avril 2021 12:28:28

Objet: SPAM: PARC ÉOLIEN LA JARRIE AUDOUIN RAPPEL DÉLIBÉRATION CERTIFICAT D AFFICHAGE

Bonjour,

Pour information, l'enquête publique est terminée depuis le 31 mars 2021 00h00, je vous rappelle que toutes les communes sont priées de bien vouloir délibérer sur le projet AU PLUS TARD LE 15 avril 2021 (toutes mairies concernées voir liste commune rayon d'affichage courriers en date du 12 février 2021) ou à défaut de délibération de bien vouloir me faire savoir par retour de mail qu'aucune décision n'a été prise, pour les communes suivantes :

La Jarrie Audouin, Coivert, Essouvert, La Croix Comtesse, Lozay, Migré, Nuailé sur Boutonne, St Georges de Longuepierre, St Martial, St Pierre de Lisle, St Severin sur Boutonne, Vergné, Vervant, Villeneuve La Comtesse, CDC Vals de Saintonge, Avis SPref St Jean d'Angély.

De plus, je vous prie de bien vouloir me faire parvenir également le certificat d'affichage (toutes mairies concernées voir liste commune rayon d'affichage) pour les communes suivantes :

La Jarrie Audouin, Blanzay sur Boutonne, Coivert, La Croix Comtesse, Loulay, Lozay, Migré, Nuailé sur Boutonne, St Georges de Longuepierre, St Pierre de Lisle, St Severin sur Boutonne, Vergné, Vervant, Villeneuve La Comtesse.

Cordialement

Mme BEGUE

BEGUE Marie-Christine
Pôle Enquêtes publiques
Bureau de l'Environnement / Charente-Maritime
Ligne Directe : 05 46 27 44 87
Mail : marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr

38, rue réaumur, 17000 La Rochelle
Tél Standard : 05 46 27 43 00 – Serveur Vocal : 05 46 27 43 43
www.charente-maritime.gouv.fr



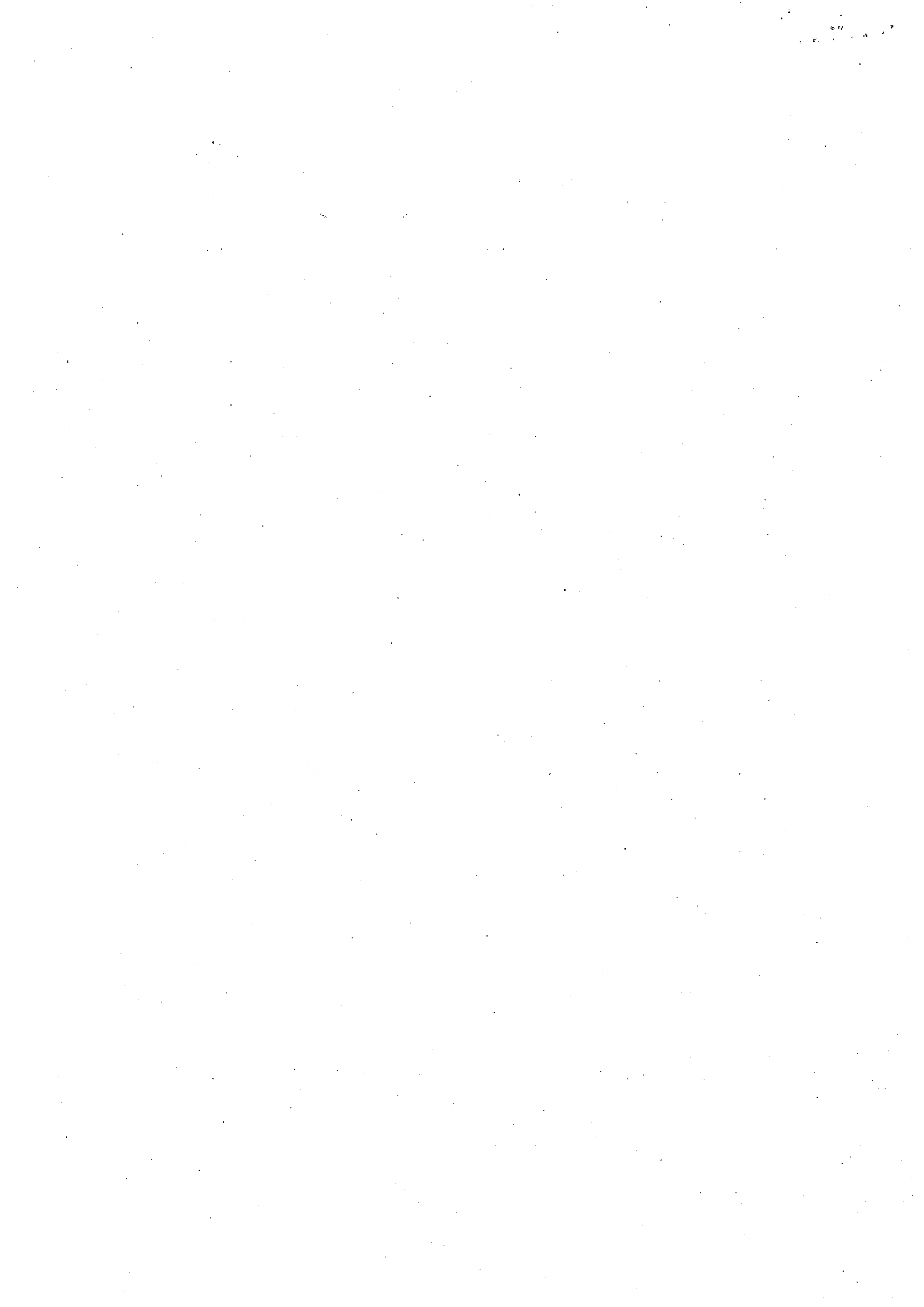
**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Coordination
Et de l'Appui Territorial (DCAT)

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.

Pensez environnement ! N'imprimez cet email que si c'est nécessaire.





La Rochelle, le 22 MARS 2021

Pôle Aménagement et Environnement
Direction de l'Environnement et de la Mobilité
Energies Nouvelles
Affaire suivie par : Cécile DAVID
85, Bd de la République
17076 LA ROCHELLE Cedex 9
Tél. : 05.46.97.55.88
Email : cécile.david@charente-maritime.fr

Monsieur Philippe BERTHET
Commissaire Enquêteur
Préfecture de la Charente-Maritime
Bureau de l'Environnement
38, rue Réaumur
17000 LA ROCHELLE

Objet : Avis projet éolien Commune de La Jarrie-Audouin

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Le projet éolien « Ferme éolienne de la Jarrie-Audouin » est situé dans les Vals de Saintonge. Il s'agit d'un projet commun développé conjointement par deux sociétés Nordex et Vestas et constitué de 9 éoliennes.

Ce projet a fait l'objet de deux demandes d'Autorisation Environnementale, l'une déposée par la société Nordex pour les éoliennes E1, E2 et le poste de livraison 1 ; l'autre par la société Vestas pour les éoliennes E3, E4, E5, E6, E7, E8, E9 et le poste de livraison 2.

Vous trouverez par conséquent, nos remarques et avis dans la note ci-jointe.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation



Lionel QUILLET
1^{er} Vice-Président du Département

Département de la Charente-Maritime

85 boulevard de la République - CS 60003 - 17076 La Rochelle cedex 9
05 46 317 000 info@charente-maritime.fr
charente-maritime.fr



la
Charente
Maritime

AVIS ET REMARQUES DU DEPARTEMENT SUR LE PROJET DE PARC EOLIEN DANS LA COMMUNE DE LA JARRIE-AUDOUIIN

Le projet éolien « Ferme éolienne de la Jarrie-Audouin » est situé dans les Vals de Saintonge. Il s'agit d'un projet commun développé conjointement par deux sociétés Nordex et Volkswind et constitué de 9 éoliennes. Il a fait l'objet de deux demandes d'Autorisation Environnementale, l'une déposée par la société Nordex pour les éoliennes E1, E2 et le poste de livraison 1 ; l'autre par la société Volkswind pour les éoliennes E3, E4, E5, E6, E7, E8, E9 et le poste de livraison 2 mais avec un même dossier d'étude et une étude d'impact commune aux 9 éoliennes. La puissance unitaire des éoliennes varie entre 3 et 5,7 mégawatts ; la puissance totale installée sera de 51, 3 mégawatts. La hauteur des éoliennes est de 180 m en bout de pale.

Le rapport fait état pour justifier du choix de la zone d'implantation du parc, des communes favorables à l'éolien, listées dans le schéma régional éolien de la région Poitou-Charentes. Cependant, ce schéma a été annulé en avril 2017 par la cour Administrative d'Appel de Bordeaux, il ne peut donc servir de document de référence.

I Contexte éolien du projet

Concernant le contexte géographique éolien du projet de la Jarrie-Audouin, il se situe à proximité de 14 autres parcs et projets (en service, autorisés ou en instruction) et dans un périmètre rapproché, où seront installées 93 éoliennes potentielles. Ce sont les parcs et projets suivants :

- les 6 parcs en service pour un total de 38 éoliennes, Bernay-Saint-Martin (8 éoliennes), Mazeray-Bignay (5 éoliennes), la Benâte (6 éoliennes), Antezant-la-Chapelle (8 éoliennes), Nachamps-Courant (7 éoliennes) et Migré (4 éoliennes) ;

- les 5 parcs autorisés pour un total de 32 éoliennes, celui de Tout Vent Chantemerle (6 éoliennes), Saint Félix- Bel air (9 éoliennes), Antezant Saint-Pardoult (4 éoliennes), Villeneuve-la-Comtesse et Vergné (7 éoliennes), Villeneuve-la-Comtesse et Coivert (6 éoliennes)

- les 3 parcs en instruction pour un total de 23 éoliennes, celui de Vervant et les Eglises d'Argenteuil (11 éoliennes) de Courant « ferme éolienne de la Belle Etoile » (7 éoliennes) et de Villeneuve-la-Comtesse et Vergné « Ferme éolienne des terres du Pré René » (5 éoliennes)

II l'approche paysagère

Concernant le périmètre éloigné, les photomontages de l'approche paysagère (*présentés pages 157/158 et suivants du dossier d'étude d'impact – étude du paysage*) permettent de voir sur une ligne d'horizon, l'emprise paysagère de parcs et projets éoliens qui encerclent un territoire, le salurent et absorbent toute la perception du paysage naturel (*page 166 des photomontages Nordex -WindPro– étude paysage – Projet éolien de La Jarrie-Audouin*)

En effet, 6 parcs sont en service (Mazeray-Bignay, Antezant la Chapelle, La Benâte, Nachamps-Courant, Bernay Saint-Martin et Migré) et 5 parcs sont autorisés (Antezant Saint Pardoult, Tout Vent Chantemerle, Saint Félix Bel air, Villeneuve-la-Comtesse et Vergné et Villeneuve-la-Comtesse et Coivert).

Le projet de la Jarrie-Audouin « qui vient s'intégrer devant le parc de la Benâte et Nachamps-Courant sur un nouveau couloir de vent » ne fera que renforcer la transformation industrielle d'un territoire rural dont le paysage est déjà fortement dégradé (*page 168 des photomontages Nordex – WindPro*)

Les villages et hameaux situés dans l'aire d'étude rapprochée de la zone d'implantation éolienne, sont disséminés au cœur d'un paysage varié, caractérisé par un patrimoine classé,

des plaines de cultures ouvertes, des terres viticoles, des couverts forestiers diffus, des vallées ...etc. L'accumulation d'aérogénérateurs dans cet espace relativement réduit aura pour effet de créer de nombreuses co-visibilités avec le patrimoine classé (l'église de Saint-Martial, l'église de Saint-Pierre de l'Isle, l'église de La Jarrie-Audouin, l'église de Loulay, le Château de Villeneuve-la-Comtesse, le Château de Dampierre sur Boutonne, Le Château de Vervant, le Château de Mornay) (page 174 *des photomontages Nordex – WindPro*) et les deux sites classés Unesco : l'Abbaye Royale de Saint-Jean d'Angély et l'église Saint-Pierre d'Aulnay.

Il est important de souligner que concernant le paysage (note de présentation non technique), le rapport ne fait que préciser que les villages les plus proches (La Jarrie-Audouin, Loulay, Lozay, Dampierre-sur-Boutonne, la Chapelle-Bâton et la Croix-Comtesse) sont ceux qui « présentent les enjeux et les sensibilités les plus forts ».

Or, l'implantation de ces nouvelles éoliennes de 180 m de hauteur va créer une rupture d'échelle avec le patrimoine bâti, les habitations et la végétation endogène. La perception de ce paysage masqué par les champs d'éoliennes ne pourra être atténuée ni par les écrans visuels naturels (le bâti, la végétation, le relief et les couverts forestiers), ni par les mesures « de réduction et d'accompagnement » comme la plantation de « haies arborées et arbustives ».

Les solutions envisagées par le porteur de projet restent limitées (page 13 note de présentation non technique) et portent uniquement sur « les strates végétales » de type « haies arborées ou arbustives » ce qui sera insuffisant pour « réduire la visibilité » des éoliennes qui mesurent 180 mètres de haut. Les ruptures d'échelle seront donc nombreuses non seulement avec le bâti comme le précise le rapport mais avec la végétation arborée.

Par ailleurs, on ne peut accepter qu'un projet éolien de nature industrielle puisse « redéfinir la perception du paysage actuel » comme cela est écrit page 13 du rapport de la note de présentation non technique complété (en mai 2020), au risque d'en faire disparaître le caractère rural. Le paysage représente une forte valeur affective et patrimoniale pour les habitants, les touristes mais aussi les acteurs du monde agricole, encouragés à le valoriser et le sauvegarder.

III les impacts liés aux travaux

Les travaux d'ingénierie de ce projet éolien situé en zone agricole porteront non seulement sur l'excavation des terres et les fondations des éoliennes mais aussi sur la création de voies d'accès en surface et enterrées nécessaires au passage des engins, au passage des réseaux électriques et aux postes de livraison ce qui aura pour conséquence d'étanchéifier des parties de terres agricoles. De plus, afin que les camions puissent accéder au parc en construction, un linéaire de haies de 95 mètres sera détruit puis compensé; or les haies bocagères sont des corridors écologiques, leur suppression perturbera les habitats et les modes de déplacement des oiseaux ou des chiroptères. Par ailleurs, les éoliennes étant relativement proches des haies bocagères et des bosquets prisés par les chiroptères, le risque d'impact sur ces espèces est important.

IV Espaces naturels sensibles et biodiversité

Le rapport non technique de l'étude d'impact énonce sans justification précise que les travaux de construction auront des impacts peu significatifs voire négligeables sur les oiseaux, les chiroptères et la faune terrestre. Or l'augmentation du nombre de parcs éoliens dans ce territoire va multiplier les impacts sur les oiseaux et les chiroptères dont les habitats et les modes de déplacements seront perturbés sur des zones très étendues. Il deviendra donc difficile, dans un secteur de plus en plus investi par l'éolien, d'épargner et de protéger les continuités écologiques indispensables tant pour l'avifaune locale que pour les espèces en cours de migration. Il serait par conséquent, très important que l'évaluation environnementale parte d'une approche globale prenant en compte tous les parcs éoliens, en service et en projet, situés dans un rayon de 12 kms et cités ci-dessus afin d'analyser tous les effets cumulés notamment sur l'avifaune et les chiroptères.

Par ailleurs, ce projet industriel est très proche des espaces naturels sensibles de la Vallée de la Boutonne, dernier grand corridor écologique de Charente-Maritime (avant les Deux-Sèvres) d'importance fondamentale pour les espèces fragiles et menacées.

Dans l'aire d'étude immédiate du projet, 5 espèces d'oiseaux sont référencées dans la liste rouge des espèces menacées de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) au titre des espèces en danger : l'Alouette calandrelle, le Bruant ortolan, la Fauvette pitchou, le Moineau friquet et l'Outarde Canepetière

On ne dénombre pas moins de 16 espèces de rapaces présentes dans ce territoire (le Balbusard pêcheur, le Hibou des marais, le Faucon pèlerin, le Circaète Jean le Blanc ...etc). Ces rapaces sont utiles à l'agriculture car ils permettent de réguler les populations de rongeurs et ainsi préserver naturellement les cultures.

Enfin, il faut noter aussi la présence de la perdrix rouge qui fréquente les terres agricoles, espèce fragile en voie de régression dont les habitats et modes déplacements seront perturbés. Une activité d'élevage de cette espèce en vallée de la Boutonne permet sa réintroduction dans des territoires à la végétation adaptée notamment des haies non-traitées.

V Atteintes au développement touristique

Au plan touristique, ce secteur est très largement dédié à la randonnée pédestre et au vélo. Les éoliennes seront visibles depuis les chemins de petite randonnée et les circuits cyclables qui contournent le site d'implantation et le village de la Jarrie-Audouin, ainsi que depuis l'itinéraire cyclable « les rives de Boutonne » qui longe la rivière Boutonne.

VI Sécurité routière

Au regard de l'étude de dangers potentiels du projet de la Jarrie-Audouin, une éolienne E08 est implantée relativement près de la RD107 ; en cas de fort événement climatique et d'avarie des éoliennes, les pales voire le rotor pourraient être projetés sur cette RD107. Dans la version consolidée du résumé non technique de l'étude de dangers en mai 2020, nous n'avons pas trouvé de prise en compte de cette remarque.

VII Conclusion

Ce projet « creuse » le déséquilibre territorial régional dans le déploiement de l'éolien. Il s'inscrit dans un territoire « saturé » de parcs et projets éoliens. A ce stade, l'accumulation incessante d'éoliennes constitue pour ce secteur des Vals de Saintonge, une atteinte environnementale forte.

Par ailleurs, le projet ne correspond pas à la recherche de « bon équilibre » voulu par le Ministère de la Transition écologique. Il ne répond pas aux préconisations de la Ministre de la Transition écologique (3 mars 2020 - séance des questions au gouvernement à l'Assemblée nationale), concernant la recherche du « bon équilibre » et du « bon sens » qui doivent présider le déploiement de l'éolien, afin d'éviter les saturations visuelles des territoires, de favoriser « l'adhésion de l'acceptabilité » et de faire en sorte de « protéger le patrimoine naturel et culturel » dans tous les projets.

Eu égard à l'ensemble de ces remarques, le Département de la Charente-Maritime émet un avis défavorable pour ce projet éolien dans la commune de la Jarrie-Audouin.

